REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DROME Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-04-15-20 CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 avril 2024 Nombre de Conseillers en fonction : 09

<u>Présents</u>: Monique ALLEGRE; Christian BERNARD; Jean-Luc FAUCON; Marc GASSER; Norbert PERRIN.

<u>Absents excusés</u>: Vincent GOUDON; Lauriane MOINE; Fabrice PRAVE; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

<u>Objet</u>: Territoire d'Energie Drôme - Renforcement du réseau (100% SDED) Affaire n°262610027AER

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste LE CHATEAU

Dépense prévisionnelle HT : 106 798.15 €

dont frais de gestion :

5 085.63 €

Néant

Plan de financement prévisionnel:

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme : 106 798.15 €

Participation communale:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

VOTE:

5 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire Monique ALLEGRE

Rendu exéculoire par transmission au contrôle de légalité le 1 8 AVR. 2024

Affiché le 18 AVR. 2024

& DE RE

Le Maire

Norbert PERRIN